

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2025

PROCES VERBAL

Début de séance : 18h30

Présents : Maxime P, Hugues, Eric, Fanny, Sébastien, Jérémy, Pascal, Maxime G

Absents : Céline (proc à Jérémy), Sandrine, Sabrina

Secrétaire de séance : Maxime G

Quorum : La majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 25 novembre 2025
- Délibération Participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation
- Délibération approbation RPQS assainissement 2024
- Délibération approbation RPQS eau 2024
- Délibération relative à l'adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année
- Délibération relative à l'adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026
- Délibération choix de l'entreprise retenue à l'issue de l'Appel à Manifestation d'intérêt et autorisation de signature d'un bail emphytéotique
- Délibération modifications statutaires - Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
- Décisions modificatives
- Questions diverses

1) Valider le dernier compte rendu du conseil du 25 novembre 2025 : **voix pour.**

SIGNER LES COMPTES RENDUS DERNIERS CONSEIL MUNICIPAUX ET LA FEUILLE DE CLOTURE

9 pour

2) Délibération Participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

Suite à l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, les employeurs territoriaux sont tenus à une obligation de participation financière pour la complémentaire « prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2025, et pour la complémentaire « santé » à compter du 1^{er} janvier 2026.

- Pour la complémentaire « santé » : La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties visant à couvrir les risques en matière de santé ne peut être inférieure à 50 % du montant de référence, fixé à 30 euros ; soit un montant plafond de 15 euros. (*art 5 du décret du 20 avril 2022*)

Afin de pouvoir participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents, les employeurs publics doivent participer à la **convention labellisée** souscrite par l'agent. Pour cela l'agent doit avoir une complémentaire santé labellisée et à son nom. Sinon la participation de l'employeur ne sera donc pas possible.

...9..... voix pour,voix contre,abstention

DECIDE que le montant mensuel de la participation est fixée à 15€ par agent.

3) Délibération approbation RPQS assainissement 2024 (voir RPQS en pj)

Résumé

Nombre d'abonnés	264 ab
Nombre d'habitants desservis	426 hab
Linéaire de réseau hors branchements	5,0 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	100 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0,0 tMS
Volume facturé	16196 m ³
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie
Nombre d'ouvrages	1 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	750
Fourchette de tarifs	2.43 €/m ³

Données au niveau de la compétence

Code	Titre	Valeur
D201.0	Nombre d'habitants desservis	426 hab
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0 unité
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0,0 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	2,43 €/m ³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année {1} (hors travaux)	52717,66 €HT
DC.195	Montant financier des travaux engagés	0,0 €HT
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100,0 %
P202.2	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	100 points
B		
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100,0 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	100,0 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100,0 %
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	- %
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,0 €/m ³
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0,0 nb/1000hab
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	20,0 nb/100km
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,0 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100,0 %
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	100 unité
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	12,2 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	0,94 %
P258.1	Taux de réclamations	0,0 nb/1000ab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	- unité
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	0,0 unité
VP.046	Nombre de points noirs	1,0 unité

VP.056	Nombre d'abonnés	264 ab
VP.068	Volume facturé	16196 m ³
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	5,0 km
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0,0 €HTVA
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	264 ab
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0,0 km
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0,0 km
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	0,0 unité
VP.175	Nombre d'habitants desservis	426 hab
VP.176	Charge entrante en DBO5	12,94 kg DBO5/j
VP.182	Encours total de la dette	468977,0 €
VP.183	Epargne brute annuelle	38446,0 €
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année {0}, au 31/12/{1}	48773,0 €TTC
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	25,56 kg DBO5/j
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	0,0 km
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	5,0 km
VP.208	Quantité totale de boues évacuées	0,0 tMS
VP.209	Quantité de boues admises par une filière conforme	0,0 tMS
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	52,8 ab/km
VP.229	Ratio habitants/abonnés	1,61 hab/ab
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/{1} sur les factures émises au titre de l'année {0}	457,0 €TTC

9..... voix pour,voix contre,abstention

4) Délibération approbation RPQS eau 2024 (voir en Pj)

Tarifs

D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1	2,45	€/m ³	 
--	------	------------------	---

Qualité de l'eau

P101.1 - Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100,0	%	 
--	-------	---	---

P102.1 - Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100,0	%	 
---	-------	---	---

P108.3 - Protection de la ressource en eau	50,0	%	 
---	------	---	---

Réseau

P104.3 - Rendement du réseau de distribution	81,8	%	 
---	------	---	---

P105.3 - Volumes non comptés	5,0	m ³ /km/j	 
-------------------------------------	-----	----------------------	---

P106.3 - Pertes en réseau	2,4	m ³ /km/j	 
----------------------------------	-----	----------------------	---

P107.2 - Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,00	%	 
--	------	---	---

P103.2B - Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	points	
---	-----	--------	--

D101.0 - Nombre d'habitants desservis	420	hab	
--	-----	-----	--

P151.1 - Fréquence des interruptions de service non programmées	0,00	nb/1000ab	 
--	------	-----------	---

P152.1 - Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	100,0	%	
--	-------	---	--

D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	5,0	j ouvrable	
--	-----	------------	--

P155.1 - Taux de réclamations	0,00	nb/1000ab	 
--------------------------------------	------	-----------	---

Gestion financière

P109.0 - Montant des actions de solidarité	0,0000	€/m ³	 
---	--------	------------------	---

P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,3	an	 
---	-----	----	---

P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,52	%	 
---	------	---	---

...9. voix pour,voix contre,abstention

5) Délibération relative à l'adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année

Liste des STEU et simulation des modulations par STEU

Date 15/12/2025

Année de redevance 2026	Année de fonctionnement des ouvrages 2024	Coefficient de modulation global simulé année 2026 0,400
-----------------------------------	---	--

Le simulateur détermine à titre indicatif le coefficient de modulation global de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. Il se base sur les données (à vérifier et à compléter) de vos systèmes d'assainissement collectif actifs en 2024. Il ne constitue pas une déclaration fiscale des données et n'est pas opposable à l'agence de l'eau.

0512282V001 • TOURNEMIRE (Bourg) • 750 EH

Coefficient 0,400

Charge DCO retenue 55,755	Coefficient de modulation SIMULE 0,400
-------------------------------------	--

Coefficient Axe autosurveillance Coefficient Axe réglementaire Coefficient Axe performances

Simulation 0,300	Simulation 0,200	Simulation 0,100
Présence équipement AS : Oui Transmission données AS : Oui Transmission rapport bilan AS : Oui	Conformité des équipements : Oui Conformité des performances : Oui	Curage tous les 15 ans : Non Bonne destination des boues : 0,100

Après avoir répondu aux différentes questions d'assainissement ci-dessus, le coefficient de modulation global de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement est égal à 0.4.

Donc pour l'année 2026, les abonnés à l'assainissement paieront cette redevance qui sera égale à : consommation de l'eau en m³ x 0.25€(tarif de base fixé par l'Agence de l'eau Adour Garonne) x 0.4 (coefficient modulateur).

En 2025, la redevance était égale à 0.105€/m³ et en 2026 0.100€/m³ légère baisse.

...9..... voix pour,voix contre,abstention pour un coef à 0.4 à compter du 01/01/2026

6) Délibération relative à l'adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026

Après avoir compléter le RPQS de l'eau, sur le rendement du réseau, la gestion du réseau, les plans d'actions, volume, linéaire, programme d'actions.... Le coefficient modulateur pour la redevance performance réseau eau potable est égal à 0.66 pour 2026. Les abonnées à l'eau paieront donc en 2026 cette redevance = conso en m³ x 0.14€ (prix de basé fixé par Adour Garonne x 0.66 (coef modulateur). En 2026 la redevance est donc de 0.092€/m³ et en 2025 elle était de 0.07€/m³.

...6.. voix pour,voix contre, ...3.....abstention coef modulateur à 0.66 au 01/01/2026

Pour résumer en 2026, les abonnés auront sur leurs factures d'eau 4 redevances Adour Garonne :

- Redevance performance réseau eau : 0.092€/m³
- Redevance performance réseau assainissement : 0.100€/m³
- Redevance consommation d'eau : 0.32€/m³ idem 2025
- Redevance prélèvement ressource eau : 0.106€/m³ idem 2025

7) Délibération choix de l'entreprise retenue à l'issue de l'Appel à Manifestation d'intérêt et autorisation de signature d'un bail emphytéotique concernant le terrain du plateau de la gare

Présentation des offres reçues.

Choix de l'entreprise retenue en fonction des critères suivants :

1. Qualité et faisabilité technique du projet ;
2. Montant de la redevance proposée ;
3. Prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers ;

4. Garanties financières et expérience du porteur de projet ;
5. Retombées économiques et sociales locales.

8.. voix pour,voix contre,abstention pour le choix de nmp énergie
Maxime G ne participe pas au vote

8) Délibération modifications statutaires - Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

Erreur cette délibération doit être prise en conseil communautaire

9) Décisions modificatives

Budget de l'eau :

- Rajouter au compte 6817 dépréciations des créances 350 € et les enlever au compte 673 titres annulés exercices antérieur

9.. voix pour,voix contre,abstention

10) Délibération contrat de prévention et lutte contre les nuisibles

Au vu des soucis dans la salle de sieste de l'école de Tournemire, un contrat d'entretien est nécessaire afin de régler cette problématique sur du long terme. La société APN de la Primaube nous a fait une offre pour une année renouvelable tacitement pendant 3 ans. 6 passages /an : 140€ HT par passage (4 passages rapprochés toutes les 3 semaines puis 2 passages de suivi). Intervention suppl : 120€HT/intervention.

..9.. voix pour,voix contre,abstention

QUESTION DIVERSES :

- Devis chemin accès plateau gare

Devis de Fallières 4k€ sans la matière

Devis MCTP 14k€ avec la matière

- Vœux de la municipalité

Date : le dimanche 11 janvier, fin de matinée, apéro quiche pizza. Ou le 18 janvier.

- Ancienne décharge : bornage et projet

bornage ok. 10k m2. Découpage en 2 parcelles. 1 pour le projet photovoltaïque, 1 conserver pour la commune.

- Devis chemin Puech Peyroux

Remise en état du chemin : devis guipal 7k€

- Paniers Noël personnes âgées

a concevoir avec l'épicerie et la fabricant de gâteau à la broche

- Association de la chasse

Demande d'autorisation pour poser une caisse à côté de la maison de chasse. 2,5m x 2,5m